

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE
DE LA SARTHE DEMANDE D'INTEGRATION
DANS UN AUTRE DEPARTEMENT (INEAT / EXEAT) RENTREE 2010.

DEPARTEMENT SOLLICITE :

NOM : PRENOMS :

NOM PATRONYMIQUE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SITUATION FAMILIALE : célibataire concubinage(avec enfant) PACS mariage
autre(préciser).....

NOMBRE D'ENFANTS :

ADRESSE :

SITUATION ADMINISTRATIVE AU MOMENT DE LA DEMANDE : en activité
autre (préciser)...

GRADE : instituteur professeur des écoles

TITULAIRE STAGIAIRE

ECHELON AU 31 / 08 / 2010 :ANCIENNETE (à compter de la titularisation) :

AFFECTATION ANNEE SCOLAIRE 2009 / 2010 :

Barème retenu lors de la participation au mouvement national :

MOTIVATIONS DE LA DEMANDE : convenances personnelles
 rapprochement de conjoint
 autre(s) (préciser).....

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE :

- un courrier manuscrit expliquant les motivations de votre demande,
- mariage : photocopie du livret de famille,
- pour les enfants, joindre une photocopie du livret de famille pour chacun. Idem pour concubinage avec enfant(s) reconnu(s) par les deux parents,
- pour les enfants de plus de 16 ans, joindre un certificat de scolarité pour justifier qu'ils sont toujours à charge,
- PACS : joindre une copie de l'attestation d'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité. Pour les PACS conclus avant le 1^{er} janvier 2009, joindre l'avis d'imposition commune de 2008. Pour les PACS signés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} septembre 2009, les agents concernés joindront à leur demande une attestation de dépôt de leur déclaration fiscale commune-revenus 2009- délivrée par le centre des impôts ou le cas échéant une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée des deux partenaires ;
- Si demande d'exeat pour se rapprocher du conjoint, joindre les deux derniers bulletins de salaire et/ou une attestation de l'employeur, contrat de travail stipulant que ce dernier travaille dans le département demandé ou un département limitrophe ;
- Si demande au titre de la résidence de l'enfant, joindre les documents officiels stipulant l'alternance de résidence au domicile de chacun des parents ou l'exercice du droit de visite ou d'hébergement du parent dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile.
- Tout justificatif pouvant être joint à l'appui de la demande.

Fait à :

Le :

Signature :

L'inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
De l'Education nationale de la Sarthe

Emmanuel ROY